

INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS
**GESTIONNAIRE DE PROJET : PROJET DE GESTION
DES PRISES ACCESSOIRES ET ÉCOSYSTÈMES
INTÉGRÉS (BIEM)**

PROGRAMME MARIN PACIFIQUE-UNION EUROPÉENNE

SOMMAIRE

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

B. DESCRIPTION DU POSTE

C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

D. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

A. Le PROE

Le PROE est l'organisation régionale fondée par les gouvernements et administrations du Pacifique pour protéger et gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région. Le siège social est situé à Apia (Samoa) et compte environ 100 employés. Il y a également un bureau du PROE aux Fidji, qui compte quatre employés, ainsi que des fonctionnaires du PROE stationnés dans les États fédérés de Micronésie, la République des îles Marshall, îles Salomon et au Vanuatu. Le PROE dispose d'un budget annuel de 29 millions de dollars américains pour l'année 2018.

La création du PROE a indiqué à la communauté internationale que les gouvernements et administrations insulaires du Pacifique étaient profondément attachés à l'amélioration de la gestion de l'environnement dans le cadre du développement durable.

Les orientations futures du PROE sont clairement définies dans son Plan Stratégique 2017-2026. Le Plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation et met fortement l'accent sur la prestation effective des services aux États et territoires membres du PROE.

Mandat

Le PROE a pour **mandat** de promouvoir la coopération dans la région Pacifique et de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures.

Vision

Le PROE est régi par sa **vision de l'avenir** : « L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures. »

Membres

Le PROE compte 26 Membres, dont 21 pays et territoires insulaires océaniques (États fédérés de Micronésie, Fidji, Guam, Îles Cook, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa américaines, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis-et-Futuna) et cinq pays développés (Australie, États-Unis d'Amérique, France, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni) ayant des intérêts directs dans la région.

Quatre objectifs régionaux à la réalisation de résilience et de communautés durables du Pacifique :

- **Objectif régional 1** : Les communautés océaniques voient leur résilience au changement climatique renforcée
- **Objectif régional 2** : Les communautés océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résistants
- **Objectif régional 3** : Les communautés océaniques bénéficient d'une gestion améliorée des déchets et de la lutte contre la pollution
- **Objectif régional 4** : Les communautés océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale, et de leur application

Ces objectifs définissent les priorités et les domaines d'action du PROE :

1. Résilience au changement climatique
2. Protection de l'écosystème et de la biodiversité
3. Gestion des déchets et lutte contre la pollution
4. Gouvernance environnementale

Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en se fondant sur quatre **valeurs** simples.

Ces valeurs se retrouvent dans tous les aspects de notre travail.

- Nous apprécions l'**environnement**
- Nous apprécions nos **communautés**
- Nous apprécions la **prestation de services** ciblés et de haute qualité

- Nous apprécions l'**intégrité**

Le Secrétariat du PROE poursuit le renforcement et l'ajustement de ses capacités institutionnelles, de ses compétences et de ses systèmes afin de mieux soutenir ses Membres en offrant des services plus intégrés, plus réactifs, et plus rentables aux Membres et partenaires et en améliorant la coordination des efforts régionaux.

Objectif organisationnel 1 : Le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communications qui fournissent les bonnes informations aux bonnes personnes au bon moment et influencent positivement les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux.

Objectif organisationnel 2 : Le PROE dispose de procédures multidisciplinaires concernant l'exécution de programme et le soutien des Membres pour le développement de stratégies et de politiques au niveau national et régional.

Objectif organisationnel 3 : Le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et durable permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l'intérêt de la région des îles du Pacifique, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu.

Objectif organisationnel 4 : Le PROE joue un rôle de premier plan et participe à des partenariats fructueux et à diverses collaborations.

Objectif organisationnel 5 : Le PROE dispose d'un éventail d'individus ayant les attitudes, les connaissances et les compétences nécessaires pour concrétiser une vision régionale commune.

B. Programme marin Pacifique-Union européenne FED-11 (PEUMP)

Le PROE met en place le projet de gestion des prises accessoires et écosystèmes intégrés (BIEM) dans le cadre du Programme marin Pacifique-Union européenne (PEUPM), financé par le 11^e Fonds de développement de l'UE (FED-11). Le PEUPM est un programme se concentrant sur les océans et les pêcheries, qui abordera : la contribution inégale des pêcheries océaniques (thon) au développement économique national ; l'aggravation de l'appauvrissement des ressources des pêcheries côtières ; les menaces pour la biodiversité marine, notamment l'impact négatif du changement climatique et des catastrophes ; le besoin d'améliorer l'éducation et la formation dans le secteur ; et la nécessité de simplifier une approche fondée sur les droits et les considérations d'égalité des sexes.

L'approche de mise en œuvre est axée autour des principes/outils suivants : 1) bonne gouvernance des côtes et océans avec prise en compte de la protection de la biodiversité et de l'utilisation durable des ressources marines/pêcheries ; 2) sensibilisation aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes par le biais d'une boîte à outils adaptée à l'approche reposant sur les droits - conçue pour améliorer les capacités des communautés, des hommes, femmes et enfants, afin qu'ils comprennent leurs droits, participent au processus décisionnel et dialoguent avec les gouvernements pour respecter leurs obligations en matière de gestion des pêcheries ; 3) plaidoyer pour le changement climatique et l'environnement avec prise en compte de la biodiversité ; 4) renforcement des compétences à l'échelle régionale, nationale, sous-nationale et locale pour appliquer ces principes, en se concentrant sur l'éducation, la formation et la recherche pour permettre à la prochaine génération de décideurs et de gestionnaires des ressources marines dans le Pacifique d'exercer leurs droits et obligations tout en étant tenus responsables ; 5) avantages équitables pour tous les pays ACP du Pacifique ayant adopté une approche axée sur la demande, tout en reconnaissant la diversité des besoins et des opportunités entre les 15 pays PACP ; et 6) intervention par le biais d'activités à l'échelle régionale et nationale pour soutenir les besoins spécifiques des pays et les priorités et améliorer la responsabilité.

Le PROE est responsable du lancement du **KRA 5 : Utilisation durable de la biodiversité côtière et marine, encouragée par le biais de l'amélioration de la planification spatiale marine, de**

l'augmentation de la résilience face au changement climatique, de l'amélioration de mesures de conservation, atténuation et réhabilitation. Pour atteindre ce résultat, des activités spécifiques cibleront les organisations régionales, les gouvernements nationaux et les communautés locales et adopteront des approches fondées sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes afin de promouvoir une utilisation durable de la biodiversité côtière et marine.

Le composant du PROE est intitulé *Projet de Gestion des prises accessoires et des écosystèmes intégrés (BIEM)*, et abordera :

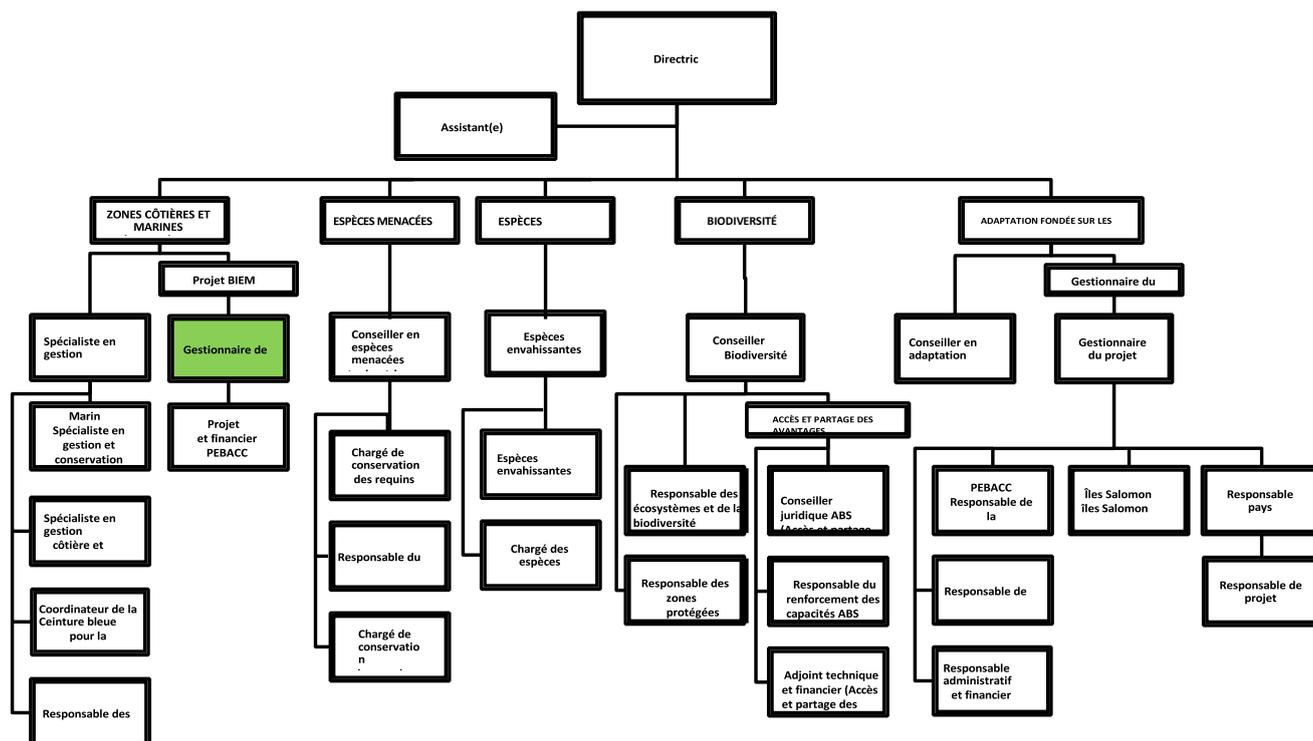
1. Soutien de la planification spatiale marine dans au moins deux pays
2. Stratégie d'écosystème intégré et planification de la gestion des aires côtières
3. Stratégies d'adaptation au changement climatique intégrées aux plans communautaires côtiers
4. Évaluation des prises accessoires des espèces marines menacées et du risque d'extinction
5. Développement et déploiement de stratégies d'atténuation des prises accessoires
6. Développement des capacités par le biais de bourses de recherche
7. Renforcement des capacités en matière d'avis de commerce non préjudiciable des parties à la CITES.
8. Les activités seront mises en œuvre à l'échelle nationale, à des degrés différents, aux Tonga, au Vanuatu, aux Fidji et aux îles Salomon. Ces activités seront affinées lors de la phase de lancement.

Le composant du PROE sera mis en place en collaboration avec le Bureau régional de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) pour l'Océanie, qui sera responsable de la planification spatiale marine.

B. DESCRIPTION DU POSTE

Intitulé du poste :	Chef de projet – Projet BIEM
Programme :	Écosystèmes insulaires et océaniques
Équipe :	Écosystèmes côtiers et marins
Supérieur hiérarchique :	Directeur, Écosystèmes insulaires et océaniques
Subalternes : (Nombre total de personnes)	Équipe du projet BIEM et consultants
Objet du poste :	<p>Ce poste vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrer l'équipe de projet et mettre en place le projet de Gestion des prises accessoires et écosystèmes intégrés financé par le FED-11 de l'UE dans les pays du Pacifique insulaire.
Date :	Juillet 2018

Contexte organisationnel



Grands secteurs de réalisation

La position de **Chef de Projet – Projet BIEM** porte sur les secteurs de résultats clés suivants :

1. Direction et gestion du Projet
2. Conseils stratégiques, soutien et facilitation
3. Communications, visibilité et renforcement des capacités
4. Surveillance, évaluation et comptes rendus
5. Gestion financière et administrative du projet
6. Création de réseau, partenariats et collaboration

Les exigences relatives aux secteurs de réalisation clés ci-dessus sont brièvement décrites ci-après.

Responsabilités du titulaire du poste	Indicateurs de bonne performance
<p>1. Direction et gestion du Projet</p> <p>a) Diriger la gestion du projet et de l'équipe du projet ;</p> <p>b) Gérer et mettre en place les contributions de l'équipe de projet au Plan de mise en œuvre de la performance du PROE et au Cadre des résultats (PIP).</p> <p>c) Élaborer et mettre en œuvre le plan de travail trimestriel et annuel et le budget de l'équipe pour soutenir le plan de travail annuel de la Division y compris la planification et la gestion des ressources humaines et financières de l'équipe.</p> <p>d) Fournir des conseils techniques et une assistance à l'équipe ainsi que le contrôle de la qualité de leur travail ;</p> <p>e) Diriger et travailler avec le personnel de l'équipe de projet dans le développement, la surveillance et l'évaluation des Plans de développement du rendement ainsi que l'apprentissage nécessaire et le perfectionnement pour soutenir leur travail ;</p> <p>f) Diriger et assurer la supervision de la mise en œuvre globale des activités du projet conformément au document du projet approuvé ;</p> <p>g) S'assurer que les rapports à l'UE et PROE sont produits et présentés en temps opportun ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe du projet est une grande équipe performante qui satisfait son Plan de travail annuel et les objectifs de Budget dans les délais convenus et contribue à la réalisation globale des priorités stratégiques du PROE ; • Le travail de l'équipe est bien assimilé et contribue aux programmes du PROE ; • Des plans de développement des performances du personnel sont élaborés et évalués à temps ; • Planification divisionnaire conjointe, exécution et suivi et évaluation en étroite consultation avec le directeur de la Division • Assumer les responsabilités organisationnelles, y compris la gestion budgétaire, les rapports financiers, les questions liées au personnel et d'autres exigences générales en matière de gestion. • Le projet est mené à bien dans les délais approuvés ; • Les rapports sont présentés et reçus dans les délais convenus.
<p>2. Conseils stratégiques, soutien et facilitation</p> <p>1. Fournir des orientations techniques au projet en matière de conception et mise en œuvre de stratégies intégrées de gestion et planification des écosystèmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communication d'informations techniques précises et efficaces aux parties prenantes et partenaires dans les pays où se déroule le projet. • Communication efficace des résultats des

	informations donnant lieu à une très forte implication
--	--

<p>(IEM), avec un accent sur les écosystèmes et les pêcheries, notamment les stratégies « du massif au récif ».</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Coordonner et mettre en œuvre des ateliers régionaux et nationaux liés au projet ; 3. Fournir des conseils et orientations sur les connaissances concernant le BIEM pour faciliter la prise de décisions sur la base de preuves et l'adoption de bonnes pratiques ; 4. Préparer des plans de travail généraux et annuels, des plans d'achat, des plans d'intégration de l'égalité de sexes, des stratégies de risque et des stratégies de sortie ; 5. Produire des rapports techniques pertinents avec l'appui et les conseils de l'équipe de projet ; 6. Identifier les risques et garantir un dépannage efficace aux intervenants choisis. 	<p>des parties prenantes et partenaires dans le cadre du développement des résultats.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des approches intégrées en matière d'IEM sont mises en œuvre et durables ; un soutien technique est apporté par les programmes du PROE et partenaires externes, et participation de la communauté. • Le projet est encouragé sous la forme d'une approche de modélisation, à l'échelle nationale, régionale et internationale.
<p>3. Communications, visibilité et renforcement des compétences</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Fournir des conseils techniques et des rapports sur les données et informations concernant le Projet BIEM qui soutiennent et promeuvent les travaux des programmes et des projets du PROE dans la région ; b) Coordonner la communication et le partage des informations, la planification intégrée et la mise en œuvre des initiatives BIEM ; c) Diriger en coordonnant et en fournissant des rapports aux donateurs concernés et aux partenaires du projet BIEM ; d) Renforcer des capacités dans le cadre du projet BIEM dans les pays du Pacifique insulaire, essentiels pour la mise en œuvre réussie du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Production de rapports techniques en temps opportun, conformément aux exigences du PROE et de l'UE. • Production de communications en temps opportun, accessibles à de nombreuses audiences. • Rédaction de communiqués de presse réguliers, le cas échéant et tel qu'approprié. • Les questions relatives au projet, à l'IEM et aux prises accessoires sont mises en avant dans les pays du projet, la région et la communauté internationale.

4. Surveillance, évaluation et comptes rendus

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">a) Développer et contribuer au cadre de suivi et d'évaluation du projet BIEM ;b) Préparer des rapports techniques et des rapports d'efficacité à l'intention de l'équipe dirigeante et des donateurs, lorsque cela s'avère nécessaire.c) Fournir des rapports de mise à jour aux donateurs, partenaires et membres sur l'avancement du projet BIEM. | <ul style="list-style-type: none">• Développement de plans de travail efficaces en collaboration avec les partenaires, les pays, les communautés locales et les bailleurs.• Application des procédures opérationnelles et de reporting du PROE et de l'UE.• Les plans de travail et tâches du projet sont mis en place et achevés.• Les activités du projet dans les pays fonctionnent efficacement.• La surveillance et l'évaluation du projet ont lieu de manière régulière et informe |
|---|--|

	<p>la mise en œuvre du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les plans de surveillance et évaluation sont finalisés et mis en place en collaboration avec les agences nationales et partenaires. • Les stratégies de durabilité du projet sont en place et mises en œuvre. • Le bailleur est satisfait du niveau d'implication du PROE et des partenaires du projet. • Le bailleur est satisfait de la planification et la mise en place du projet et libère le financement du projet.
<p>5. Gestion financière et administrative du projet</p> <p>a) Profiter du financement existant en identifiant et poursuivant activement les possibilités de financement sûres et liaison avec les donateurs pour la poursuite et la pérennité des activités du projet, le cas échéant ;</p> <p>b) Coordonner et gérer les services, fournitures et équipements financés conformément aux exigences d'achat du PROE, notamment la préparation des conditions de référence et l'examen des rapports des consultants ;</p> <p>c) Assurer qu'un audit positif du projet soit obtenu sur une base annuelle ;</p> <p>d) Soumettre des rapports financiers et autres documents nécessaires pour les donateurs, avec le soutien de l'équipe des Finances du PROE ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☐ De nouvelles possibilités de financement sont sécurisées pour la durabilité des activités de projet ; ☐ De nouveaux partenariats sont établis avec des bailleurs pour obtenir des ressources ; ☐ La stricte conformité des politiques, règles, réglementations et lois en matière de finance est assurée ; ☐ Un audit positif est obtenu sur une base annuelle et démontre le respect des législations et réglementations applicables ; ☐ Des rapports financiers sont produits et soumis aux donateurs en temps voulu.
<p>6. Création de réseau, partenariats et collaboration</p> <p>a) Collaboration avec les pays du projet pour faciliter l'adoption de bonnes pratiques dans le cadre du projet BIEM - de la collecte et partage de données, au développement et à la mise en place de politiques et législations, en passant par la participation au renforcement des capacités et à l'adoption de bonnes pratiques sur le terrain - afin de promouvoir la santé, la prospérité et le bien-être des communautés du Pacifique.</p> <p>b) Fourniture d'un soutien aux membres des îles du Pacifique en matière de gestion de la BIE pour leur permettre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui et conseils sont donnés aux membres des îles du Pacifique pour s'assurer que leurs systèmes leur permettent de prendre des décisions éclairées et efficaces. • Amélioration de la sensibilisation des pays du Pacifique insulaire aux résultats du projet • Amélioration et renforcement des réseaux régionaux, de coordination et de collaboration dans la réalisation des objectifs du projet

<p>d'être efficaces dans le cadre des négociations régionales et internationales, le cas échéant</p>	
--	--

Note

Les normes de performance ci-dessus sont fournies à titre indicatif uniquement. Les mesures exactes de performance concernant ce poste devront être examinées plus en détail par son titulaire et le directeur dans le cadre du processus d'amélioration des résultats personnels.

Cette section peut être insérée directement dans le plan d'amélioration des résultats personnels.

Complexité du travail

Tâches les plus complexes communément accomplies :

- ? Organiser des séances d'information opportunes et précises, et dispenser des conseils à l'équipe de direction et aux Membres
- ? Veiller à ce que les activités du projet soient mises en œuvre dans les délais approuvés
- ? Diriger et gérer un espace de travail techniquement complexe et fournir des conseils en temps opportun à l'équipe du projet
- ? Coordination et collaboration avec d'autres organismes régionaux et les intervenants
- ? Mobiliser et garantir d'autres financements et ressources
- ? Collaborer avec de nombreuses agences pour garantir la réalisation des objectifs du projet. Organisation des activités du projet dans les îles isolées.
- ? Gestion des multiples voyages de mission de l'équipe du projet

Relations fonctionnelles et compétences connexes

Principaux contacts internes ou externes	Nature du contact le plus courant
Externes <ul style="list-style-type: none">• Pays membres• Bailleurs ou partenaires• Organisations professionnelles/scientifiques• Organisations régionales/internationales	<ul style="list-style-type: none">• Avis et assistance• Consultations et collaboration• Négociations• Levée de fonds• Communications et rapports
Interne <ul style="list-style-type: none">• Direction• Équipe de direction• Ensemble du personnel	<ul style="list-style-type: none">• Leadership et gestion• Supervision et délégation• Conseils et soutien

Niveau de délégation

Le titulaire du poste :

- gère et contrôle le budget du projet
- peut autoriser des dépenses dans le budget du projet
- peut mener les négociations pour le projet au nom du PROE
- peut rechercher des possibilités de financement pour les activités du programme de travail

Profil personnel

Cette section dresse le profil requis pour exécuter le rôle avec 100 % d'efficacité (ce profil ne reflète pas nécessairement celui du titulaire actuel du poste). Il peut représenter une combinaison de connaissances/expérience, de qualifications ou d'un niveau équivalent acquis par l'expérience ou des capacités essentielles, des attributs ou des compétences spécifiques au poste.

Qualifications

Indispensables

1. Avoir obtenu au minimum un diplôme de master en écologie, gestion environnementale ou dans un autre domaine technique lié, OU à défaut un diplôme de licence assorti d'une expérience professionnelle appliquée en sus de l'expérience professionnelle minimum exigée dans les domaines concernés.

Connaissances/Expérience

Indispensables

2. Au moins 10 ans de vaste expérience en gestion de projet et une assistance technique sur des projets liés à la gestion des écosystèmes intégrés, avec au moins 7 ans dans un rôle exigeant un égal degré de polyvalence et de responsabilité, de préférence dans la région des îles du Pacifique. Une spécialisation en pêcheries côtières, questions de conservation des espèces marines et adaptation écosystémique au changement climatique serait appréciée.
3. Excellente connaissance des enjeux environnementaux liés au projet et les défis auxquels fait face la région du Pacifique avec une excellente compréhension et une appréciation de l'éthique environnementale, des valeurs et priorités ainsi qu'une connaissance approfondie et une expérience en gestion des déchets et la lutte contre la pollution, préférablement dans la région des îles du Pacifique.
4. Excellentes compétences en matière de gestion des relations et de levée de fonds et une expérience qui démontre un niveau élevé d'engagement professionnel constructif avec un large éventail de parties prenantes, ainsi qu'une excellente compréhension des principaux partenaires bailleurs (en particulier l'Union européenne) et des institutions de financement, et expérience éprouvée en levée de fonds
5. Excellente expérience de gestion et d'encadrement de projets, notamment quant à l'élaboration de propositions de financement, à la conception et à l'exécution des activités d'un programme de travail intégré, du suivi

et de l'évaluation des résultats, à la gestion des ressources, ainsi qu'une bonne compréhension des synergies et des interactions entre les accords multilatéraux environnementaux.

6. Vaste expérience en gestion et leadership, notamment à un haut niveau consultatif, compétences analytiques et capacité à mener et stimuler des équipes rassemblant divers parcours techniques, et connaissance approfondie des environnements multiculturels et pluridisciplinaires

7. Solide expérience de la communication, de la négociation stratégique de haut niveau et de l'établissement de rapports à destination de publics divers, ainsi qu'une vaste expérience dans le renforcement des capacités, en particulier dans le contexte du Pacifique

Capacités essentielles/Attributs/Compétences spécifiques au poste

Les niveaux suivants sont normalement attendus pour obtenir 100 % d'efficacité :

Niveau expert	<ul style="list-style-type: none"> • Leadership et consultation • Connaissances analytiques et environnementales • Gestion de projet, développement, suivi et évaluation : • Planification, budgétisation et mise en œuvre des programmes de travail • Collecte de fonds et gestion de contrats • Synergies et liens avec les questions transverses du changement climatique et de la santé des océans
Niveau avancé	<ul style="list-style-type: none"> • Thématiques environnementales dans la région des îles du Pacifique • Nouveaux enjeux et défis en matière environnementale • Pratiques de conduite du changement • Gestion des données • Égalité des genres
Connaissance pratique	<ul style="list-style-type: none"> • Principes généraux de gestion • Économie circulaire
Connaissance élémentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique du PROE • Programmes de travail du PROE • Plan de mise en œuvre de la performance du PROE • •

Comportements essentiels

Il est attendu des fonctionnaires du PROE qu'ils adhèrent aux valeurs de l'organisation et à son code de conduite, qui revêtent une importance essentielle dans le cadre de l'amélioration des résultats personnels :

- Leadership environnemental

- Prestation de services

- Juste appréciation de notre personnel
- Intégrité

Il est attendu des cadres du PROE qu'ils adoptent les comportements en matière d'encadrement et de gestion définis dans le plan de développement des performances.

Modification de la description de poste

Cette description de poste pourra au besoin être modifiée pour tenir compte de l'évolution de notre environnement de travail, y compris technologique et statutaire. Elle pourra être révisée pour préparer la planification des performances dans le cadre du cycle annuel de performance ou selon les besoins.

C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

Lieu d'affectation : Le poste sera basé à Apia, Samoa ou à Suva, Fidji.

Durée : La nomination est d'une durée de 3 ans au départ avec renouvellement possible en ligne avec le calendrier du projet pouvant aller jusqu'à 4 ans, sous réserve de la performance au cours de la période initiale, la continuité des activités de projets connexes et la disponibilité des fonds.

Salaire : Le salaire est libellé en droit de tirage spécial du Fonds monétaire international (DTS). La rémunération pour ce poste correspond à l'échelle salariale 12 du barème des traitements du PROE. Le salaire de base oscillera entre 40 801 DTS et 45 901 DTS. Actuellement, l'équivalent en talas du Samoa s'élève de 155 710 SAT (59 888 USD) à 175 173 SAT (67 374 USD) par an. Tous les postes ont fait l'objet d'une évaluation afin de refléter le niveau de responsabilité, d'expérience et de qualification requis. La progression sur l'échelle des traitements dépendra de l'évaluation des performances annuelles.

Les termes et conditions suivants sont déterminés par le fait que le poste est basé à Apia, Samoa. Ces termes et conditions seront ajustés pour refléter les taux spécifiques au lieu d'affectation si le poste est basé à Suva, Fidji :

Indemnité différentielle du coût de la vie (COLA) : Une indemnité différentielle de coût de la vie d'environ 5 147 DTS à 5 577 DTS sera également versée au candidat retenu. L'équivalent en talas du Samoa est actuellement de 19 642 SAT (7 555 USD) à 21 283 SAT (8 186 USD). L'indemnité différentielle du coût de la vie correspond à la différence de coût de la vie constatée entre Suva et Apia. Cette indemnité est revue périodiquement sur la base de données déterminées par un examinateur indépendant.

Ajustements : Les rémunérations et les allocations pour le personnel recruté au niveau international sont versées en talas du Samoa et ajustées sur une base mensuelle tenant compte de la valeur moyenne annuelle du DTS par rapport au tala du Samoa (SAT) au moment du versement de la rémunération. Les fluctuations du DTS sont cependant limitées à une fourchette de 5 % par rapport à un point de référence fixé annuellement. La rémunération est versée tous les mois en SAT équivalents. Au moment de la rédaction de la présente description, le taux de change est d'environ 1,00 USD pour 2,60 SAT

Mandat : Pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, le mandat commence dès le jour où le candidat retenu quitte son domicile pour prendre ses fonctions. La nomination est soumise à un examen médical favorable ainsi qu'à une période d'essai de six mois.

Une nomination peut être résiliée à la suite (i) de l'expiration de la période désignée (ii) de la remise d'un préavis d'un mois par l'une des deux parties (iii) sans préavis d'aucune des parties sous réserve du paiement d'un mois de salaire comme indemnité compensatrice de préavis ou (iv) d'un renvoi avec ou sans préavis pour raison disciplinaire.

Évaluation des performances : L'évaluation des performances annuelles, et des récompenses qui y sont liées, est basée sur le processus d'amélioration des résultats personnels du Secrétariat.

POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DES FRONTIÈRES DU SAMOA, LES CLAUSES SUIVANTES SONT D'APPLICATION :

Frais de déménagement : Le PROE peut prendre en charge certains frais de nomination et de résiliation pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, comme les frais de voyage ou de logement du candidat retenu, et des personnes à charge qui l'accompagnent, entre le point de

recrutement et Apia, ainsi que pour le retour, par l'itinéraire le plus court et le plus économique. Cela inclut :

- des billets d'avion en classe économique ;
- des frais raisonnables pour emballer, assurer, expédier et transporter les meubles, les effets personnels et du ménage dans un conteneur traditionnel de 20 pieds ; et

- un excédent de bagages pouvant aller jusqu'à 20 kg par personne pour le candidat retenu et tout membre de sa famille.

Indemnité d'installation : Un montant forfaitaire de 1 100 DTS peut être versé dès la prise de fonction et à l'arrivée à Apia. Cela correspond, selon les taux actuels, à 4 198 SAT (1 615 USD).

Hébergement provisoire et assistance : À leur arrivée à Apia, le candidat retenu et les personnes à sa charge peuvent disposer d'un hébergement provisoire dans un hôtel convenable ou dans tout autre logement meublé pour une durée de 6 jours ouvrables. Le candidat retenu bénéficiera d'une assistance pour l'aider à s'installer à Apia. Celle-ci inclut, par exemple, la recherche d'un logement convenable à louer.

Congé dans les foyers : Un retour en avion en classe économique est prévu entre Apia et le domicile reconnu pour le membre du personnel et les personnes à sa charge après une période de 18 mois de service dans le cadre d'un contrat de 3 ans, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les 12 derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Privilèges et immunités : La rémunération du PROE est non imposable pour les non-citoyens ou non-résidents du Samoa, cela inclut l'importation en franchise d'effets personnels et ménagers détenus et utilisés par eux pendant moins de six mois, dans les 6 mois suivant la prise de fonction.

Indemnité de rapatriement : Le candidat retenu a droit à une indemnité de rapatriement qui équivaut à deux semaines de salaire à la fin du contrat, sous réserve que le contrat ne soit pas prolongé ou renouvelé.

POUR TOUT LE PERSONNEL RECRUTÉ AU NIVEAU INTERNATIONAL, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :

Indemnité pour frais d'étude : Les dépenses d'éducation peuvent être remboursées sur présentation des justificatifs de paiement pour les enfants à charge, à concurrence de 75 % des frais encourus, tel que le prévoit la politique du PROE en la matière. Cette indemnité s'élève actuellement à un montant maximum de 15 600 SAT (6 000 USD) par an et par enfant à charge, avec un maximum de 46 800 SAT (18 000 USD) par an et par famille de trois enfants ou plus, s'ils sont éligibles.

Vacances scolaires – Voyage : Un vol aller-retour en classe économique par an entre le lieu d'enseignement (reconnu comme lieu de résidence) et Apia par (i) enfant à charge et scolarisé en dehors de Samoa ou (ii) le Membre du personnel ou le conjoint qui rend visite à l'enfant, à condition que le voyage ne s'effectue pas au cours des 6 derniers mois du contrat

Aide au logement : Le personnel international peut recevoir une aide au logement s'élevant à 75 % d'un loyer ordinaire au Samoa pour un logement meublé de cadre expatrié. Le montant actuel est de 2 850 SAT (1 096 USD) par mois. Cette aide est revue annuellement et ajustée sur l'évolution actuelle du marché locatif local.

Aide en matière de sécurité : Les dépenses en matière de sécurité peuvent faire l'objet d'un remboursement sur présentation des justificatifs requis et jusqu'à 2 400 SAT (923 USD) par an, tel que stipulé dans la politique du PROE sur l'aide en matière de sécurité.

Congé annuel : 25 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 50 jours maximum).

Congé maladie : 30 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 90 jours maximum).

Autres congés : Des dispositions existent également pour les congés de maternité ou de paternité, les congés pour raisons familiales et médicales et les congés spéciaux sans traitement.

Déplacements professionnels : Le PROE prend en charge les dépenses liées aux déplacements professionnels selon les dispositions prévues pour le personnel obligé de quitter Apia pour affaires.

Assurance-vie, en cas de décès accidentel et assurance-invalidité : Tous les salariés sont couverts par la police d'assurance du PROE comprenant une assurance-vie, une assurance en cas de décès accidentel et une assurance-invalidité, et valable 24 heures sur 24.

Frais médicaux : Tous les salariés du PROE et les personnes à leur charge bénéficient d'une prise en charge des frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, selon les conditions générales du plan du PROE pour la prise en charge des frais médicaux internes.

Retraite : Tout membre du personnel expatrié et recruté au niveau international se voit octroyer une indemnité de retraite représentant 7 % du salaire de base. Pour les ressortissants du Samoa, le PROE verse 7 % du salaire de base au fonds de prévoyance national du Samoa.

Formation et perfectionnement

Les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement dépendent du processus d'amélioration des résultats personnels du PROE et des plans individuels en la matière.

Définitions :

Par « personne à charge », il faut entendre l'époux (se) et les enfants financièrement à la charge d'un salarié.

Par « enfant à charge », il faut entendre tout enfant de salarié qui n'est pas marié, est financièrement dépendant, est l'enfant légitime ou légalement adopté qui :

- n'a pas encore atteint l'âge de 16 ans ; ou
- n'a pas encore atteint l'âge de 19 ans et est encore étudiant à temps plein dans une école secondaire ; ou
- n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et est inscrit comme étudiant à temps plein dans une université ou toute autre institution de l'enseignement supérieur ; ou
- souffrant d'incapacités d'ordre psychologique ou physique.

Par « expatrié », il faut entendre un membre du personnel recruté à l'international, qui n'est pas un citoyen ou un résident permanent du Samoa, et qui ne réside au Samoa qu'en raison de son emploi au PROE.

Égalité des chances : Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances dans l'emploi et la profession. Les hommes et les femmes sont également éligibles pour occuper tout poste au sein du PROE.

Généralités : La nomination au poste se fera selon les conditions générales du règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera remis au candidat retenu.

4. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

INDISPENSABLES : Les candidatures doivent inclure :

1. Formulaire de candidature dûment complété téléchargeable dans la rubrique « Carrières » de notre site Web (*vous devez remplir intégralement tous les domaines demandés dans le formulaire plutôt que de nous renvoyer à votre CV*) ;
2. Un CV détaillé.

Les dossiers de candidature qui ne contiennent pas le formulaire de candidature du PROE dûment rempli ni tous les documents requis ci-dessus ne seront pas pris en considération.

Envoi des candidatures :

- a) **PAR E-MAIL** : (***OPTION PRÉFÉRÉE***) L'objet doit être libellé de la façon suivante « **Candidature au poste de Gestionnaire de projet – Projet BIEM** » et l'envoyer à recruitment@sprep.org
OU
- b) **PAR LA POSTE OU PAR FAX** : La candidature doit être adressée et envoyée à : Le Directeur général, PROE, P.O. Box 240, Apia ou Fax (685) 20 231 et clairement marqué « **Application pour Chef de Projet – Projet BIEM** »

Pour obtenir davantage d'informations sur le PROE et ses travaux dans la région consultez le site Web du PROE www.sprep.org

Pour toute autre question, veuillez contacter Jolynn Managreve-Fepuleai par téléphone, au (685) 21 929 ext 325, ou par courriel : jolynnf@sprep.org

Date limite de dépôt des candidatures : **Vendredi 17 août 2018** : Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances dans l'emploi